

# DRN210 - Droit de la régulation et de la surveillance des marchés

## Présentation

### Prérequis

**Public** : tout juriste, économiste ou ingénieur intervenant ou appelé à intervenir sur les marchés de l'électricité ou du gaz, et donc à rencontrer les problématiques de régulation, de surveillance des marchés et de sanctions spécifiques, que ce soit dans les entreprises du secteur concurrentiel, dans les entreprises régulées (gestionnaires d'infrastructures essentielles), dans les entreprises verticalement intégrées, chez les acteurs du marché de gros ou de détail, dans les administrations ou dans les activités de service dédiées à l'énergie (avocats, consultants...).

**Prérequis** : des bases solides en droit public et en droit de la concurrence ; un minimum de connaissance du fonctionnement des marchés de l'énergie.

### Objectifs pédagogiques

Cet enseignement propose d'étudier les principales thématiques de la régulation du secteur de l'énergie, en analysant pour chacune d'entre elles les outils et les enjeux de la régulation ainsi que l'évolution des pouvoirs et de la pratique décisionnelle des régulateurs.

Les enseignements dispensés dans le cadre de cette unité d'enseignement apportent à l'auditeur des connaissances solides minimales en régulation de l'énergie, dans le contexte européen et français.

## Programme

### Contenu

- **Libéralisation et organisation des marchés de l'énergie** (enjeux réglementaires liées à la séparation des activités)
- **Les vecteurs institutionnels de la régulation** (CRE, ACER, autorités de concurrence)
- **Régulation tarifaire** (tarifs de réseaux et d'infrastructures, tarifs réglementés)
- **Régulation et transition énergétique** (mécanismes de soutien, raccordement des ENR)
- **Surveillance des marchés de l'énergie** (marché de détails, marché de gros, REMIT)
- **Le contentieux de la régulation de l'énergie** (règlement des différends, sanction, recours devant les juridictions)

### Modalités de validation

- Examen final

### Description des modalités de validation

Le contrôle des connaissances prend la forme d'un devoir sur table de trois heures (cas pratique).

Mis à jour le 19-07-2023



**Code : DRN210**

Unité d'enseignement de type mixte

2 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **22 heures**

**Responsabilité nationale :**  
EPN14 - Droit et immobilier / 1

**Contact national :**

EPN14 - Droit

2 rue Conté

75003 Paris

Yasmina NABBACH

[par\\_cnam.droit@lecnam.net](mailto:par_cnam.droit@lecnam.net)